

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Froment, 4 juillet \[1843\]](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Froment, 4 juillet [1843]

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Haye-Froment](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 juillet 1843](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Haye-Froment](#)

Lieu de destinationLandrecies (Nord)

### Description

RésuméRecouvrement d'une traite auprès de Jean Martroux.

NotesLe brouillon occupe la partie médiane du folio 11v.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Martroux, Jean](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Haye-Froment

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Marchand de fers à Landrecies (Nord) dans la première moitié du XIXe siècle. Il est également de huissier de justice à Landrecies.

## Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (11v)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

le 5 juillet

mon cousin Marcel

Je vous adresse facture de la provision que je vous ai fait  
le 4 mai dernier de la somme de fr. 1444.50 entant  
fr. 1444.50 afin de votre plaisir pour dans mes factures je vous ai  
cote les derniers comme je l'ai fait le faire tant que sur vous  
vous. D'avez une piece de papier et quel vous est de pour  
votre voyage transport afin que je puisse en rendre votre  
compte auquel figure en outre du montant de ce premier  
posté que je vous ai rendu votre somme en espèce du  
9 mai dernier de cinquante vingt six francs  
Je n'ai espère la semaine pour vous la somme  
prochaine par ouvrier

Le samedi prochain il y aura fédération dans ma famille  
et le lendemain est le jour de la fête, si le beau temps  
quit vous invite à venir nous voir avec votre famille  
quoique ce soit un peu tard que je puisse au milieu de mes  
occupations par venir à vos secours, vous nechez la présente  
encore assez tôt pour le faire et nous vous remercions avec plaisir

à ce jour  
M. Duport  
14 juillet Monsieur Duport  
doit me faire parquer d'fr. 151.00 de deux mandats  
Monsieur Duport

~~date lettre de 29 juillet~~ ~~mandat~~ ~~qui~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~lettre~~  
dont je vous envoie avant de répondre à votre lettre du 3 courant  
par un autre de la somme de fr. 151.00 de deux mandats  
renseignement sur tout ce qui y a été dit et compris  
dans votre lettre de 29 juillet dernier  
suivant votre lettre du 29 avril dernier  
vous la réponse de M. Duport

Je n'ai reçu en une seule fois par M. Duport 5 mandats  
et un autre par M. Duport que j'ai remis à votre intention et par  
et dont j'ai demandé avec votre signature qui ont donné  
signé de votre main

D'après cela Monsieur le neveu que vous avez de M.  
Duport me rapporte que votre envoi de 29 juillet ou  
vous lui avez adressé avec un billet, date du 9 mai dernier  
M. Duport dit être prêt à former  
avec votre aide pour moi et par cette raison  
qui n'est ni